

Communiqué de presse du 20 février 2014

Paiement des médecins à la performance : une rémunération qui va à l'encontre de la liberté des patients et de l'indépendance des médecins

Comme nous l'avions prévu et dénoncé, la Rémunération sur Objectifs de Santé Publique (ROSP) pour les médecins libéraux (généralistes et certains spécialistes) est un mode de rémunération basé sur la performance, choisi et imposé par l'Assurance maladie au détriment des citoyens malades et bien portants.

Le nouveau plan cancer veut augmenter le taux de vaccination contre les papilloma virus responsables du cancer du col de l'utérus, louable intention de vouloir diminuer ce cancer. Pour cela, il prévoit d'en faire un nouvel objectif de cette fameuse ROSP.

Est-ce une bonne idée ? D'abord, il y a beaucoup d'incertitudes sur l'efficacité de ce vaccin dans la prévention des cancers du col, d'interrogations sur ses effets secondaires, sur le risque de résistance ultérieure des virus. Les informations reçues sont loin d'être indépendantes. Et, ce qui n'est pas le moindre des paradoxes, le risque chez les femmes vaccinées de penser qu'il n'est plus utile de faire le frottis de dépistage.

Tout aussi grave : une fois cet objectif inclus dans la ROSP, il faut atteindre les objectifs pour pouvoir percevoir son argent, donc toutes les femmes qui refuseront ce vaccin deviendront non compliantes à l'injonction médicale et pénaliseront le médecin. Comme cela commence à se produire, des médecins tenteront de se « débarrasser » des patient-e-s qui freinent l'accès à l'objectif de la ROSP.

La décence démocratique exige que l'Assurance maladie renseigne sur son site Ameli le nom des médecins qui adhèrent à la ROSP et de ceux qui l'ont refusée, afin d'informer les citoyens de cette particularité de l'exercice de la médecine. Il est indispensable que toute personne malade ou bien portante sache que son comportement est maintenant lié à la rémunération de son médecin, ce qui relève du conflit d'intérêt.

La décence démocratique exige aussi que tout médecin puisse à n'importe quel moment sortir de cette option. Il est inacceptable d'imposer aux médecins d'être prisonniers de ce mode de rémunération.

Pour plus d'informations :

<http://www.smg-pratiques.info/spip.php?page=recherche&recherche=paiement+%E0+la+performanc+e>
<http://pratiques.fr/Enquete-sur-les-medecins-ayant.html>

Contact :

Didier Ménard : 06 07 16 57 78